



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Lons le Saunier, le 7 MARS 2016

Le Préfet du Jura

à

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DES MOYENS DE L'ETAT

Bureau des Collectivités Territoriales et du Contentieux

Affaire suivie par :

Pascale RUISSEAU
Tél : 03 84 86 85 35
Mél : pascale.ruisseau@jura.gouv.fr

- Mesdames et Messieurs :

- ♦ les Maires
- ♦ les Présidents des Communautés d'Agglomération
- ♦ les Présidents de Communautés de Communes
- ♦ les Présidents de syndicats

Circulaire n° 17

TRANSMISSION PAR MESSAGERIE

Objet : Comptes rendus des réunions de la commission départementale de la coopération intercommunale des 4 janvier et 1^{er} février 2016.

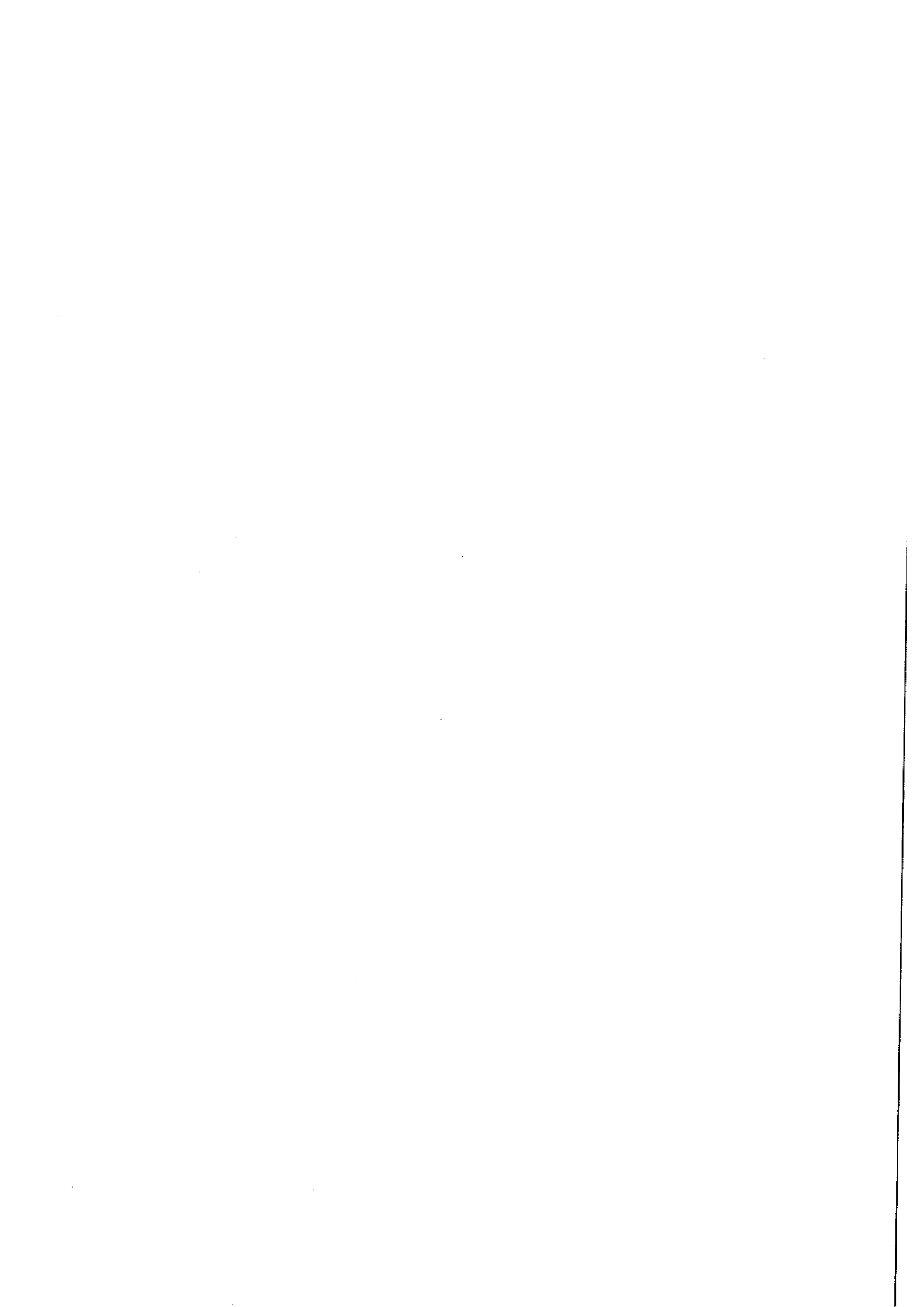
PJ : Deux comptes rendus.

La commission départementale de la coopération intercommunale réunie en formation plénière le 26 février 2016 a adopté les comptes rendus des réunions de ses séances du 4 janvier et du 1^{er} février 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur de la commission, je vous fais parvenir ces documents.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire Général

Renaud NURY





PRÉFET DU JURA

Direction des Collectivités Territoriales
et des Moyens de l'État
Bureau des Collectivités Territoriales
et du contentieux

Commission départementale de la coopération intercommunale du 4 janvier 2016

Procès-verbal

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le 4 janvier 2016 à 9 heures 30, sous la présidence de M. Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, assisté de M. Bernard MAMET, rapporteur général, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes rendus des réunions des 7 septembre, 28 septembre et 12 octobre 2015.
- Présentation sommaire des résultats de la consultation.
- Proposition de constitution de groupes de travail et désignation des présidents des groupes de travail ; invitation des membres de la CDCI à faire acte de candidature à un ou plusieurs groupes de travail.

Etaient présents :

- Représentants du Conseil Régional : sièges vacants
- Représentants du Conseil Départemental : Mme Marie-Christine DALLOZ, MM. Dominique CHALUMEAUX, Jean-Baptiste GAGNOUX, Philippe ANTOINE ;
- Représentants des communes :
 - ✓ Collège n° 1 : Mme Florence GROS-FUAND, MM. Christian VUILLAUME, Jean THUREL, Gérôme FASSETNET, Gérald MOINE et Claude ROMANET
 - ✓ Collège n° 2 : MM. Jean-Marie SERMIER, Clément PERNOT et Laurent PETIT.
 - ✓ Collège n° 3 : MM. Jean-Charles GROSDIDIER, Dominique BONNET, Thierry FAIVRE-PIERRET et Bernard MAMET.
- Représentants des E.P.C.I. à fiscalité propre : Mme Christine LECOMTE, MM. Jean-Pascal FICHERE, Jean-François GAILLARD, Michel FRANCONY, Gilbert BLONDEAU, Patrick PETITJEAN, Michel ROCHET, Alain PATTINGRE, Pierre ROUX, Jacques ROBELEY, Daniel FLAMENT, Claude PILLOUD, Jean-Claude MAILLARD et Claude PARENT.
- Représentant des syndicats : M. Patrick ELVEZI
- Etaient en outre présents : MM. Gérard BAILLY, sénateur du Jura

- Représentants des services de l'Etat :

- M. Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture
- Mme Laure LEBON, Sous-préfète de Saint-Claude
- M. Thierry OLIVIER, Sous-préfet de Dole
- M. Florent LABOY, stagiaire ENA
- M. Gilles DESHAYES, Directeur départemental des Finances Publiques
- M. Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires
- M. Pascal BERTHAUD, Direction départementale des Territoires
- Mme Estelle WURPILLOT, Direction départementale des Territoires
- M. Marc CHARPENAY, Directeur des Collectivités Territoriales et des Moyens de l'Etat
- M. Jean-Luc DELEGLISE, Chef du Bureau des Collectivités Territoriales et du Contentieux

Absents excusés:

- MM. Jacques PELISSARD, Pascal GAROFALO, Michel FISCHER, Jean-Louis MILLET et Gilbert BARBIER
- Le secrétariat de la commission était assuré par : Mme Pascale RUISSEAU Secrétaire administrative au bureau des collectivités territoriales et du contentieux.

Après s'être assuré que le quorum est atteint (32 membres présents sur 40 en exercice sachant qu'actuellement les deux sièges des représentants du conseil régional sont vacants), M. le Préfet remercie les personnes présentes à la commission départementale de la coopération intercommunale ; il énonce les personnes excusées.

M. le Préfet demande de procéder à l'adoption des comptes rendus des réunions du 7 septembre, 28 septembre et 12 octobre 2015.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité par les membres de la commission.

M. le Préfet passe ensuite au 2^{ème} point à l'ordre du jour, à savoir une restitution des résultats de la consultation.

M. le Préfet fait une présentation sur écran qui rappelle dans un premier temps les différentes phases de la procédure d'élaboration du schéma départemental. Il présente dans un second temps les résultats de la consultation sur le projet de schéma (annexe 1).

Il rappelle que la consultation portait sur deux volets :

Concernant le volet consacré aux EPCI à fiscalité propre, ont été consultées les communes et les communautés de communes concernées par des évolutions de périmètre. S'agissant des communes, 363 avis ont été émis, qu'ils soient explicites ou tacites.

Concernant le volet consacré aux syndicats intercommunaux et au transfert anticipé des compétences eau potable, assainissement et Gémapi dès le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des communes et des EPCI du département ont été consultés.

Le rapporteur général, M. Bernard MAMET, constate que cette consultation a été relativement bien suivie et qu'il appartient maintenant aux membres de la CDCI de tenir compte des avis émis par les collectivités.

Avant la mise en place de groupes de travail, les membres sont invités à s'exprimer sur cette restitution.

A la question de M. Michel ROCHET qui souhaite savoir si les demandes des communes du Doubs qui souhaitent rejoindre la communauté de communes du Val d'Amour (CCVA) vont être étudiées, M. le Préfet lui confirme que le maire d'Arc-et-Senans sera auditionné par la CDCI lors d'une prochaine séance.

Il informe également les membres de la CDCI que la demande de la commune de Lavancia-Epercy, qui souhaite rejoindre la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC), doit être étudiée.

M. Thierry FAIVRE-PIERRET, constate qu'il y a une égalité des opinions émises concernant le projet de communauté de communes n°1 et qu'une majorité des communes souhaitent un rapprochement avec Cuiseaux, il souhaite donc que l'Etat fasse évoluer la situation.

M. le Préfet confirme à M. Claude PARENT, que le projet de SDCI n'est pas remis en cause par l'avis des communes ou des EPCI qui émettent un avis défavorable, l'avis n'ayant pas valeur de veto. C'est à la CDCI qu'il reviendra de décider des amendements qui seront apportés au projet de SDCI. Les avis sont des éléments d'éclairage qui doivent guider les réflexions qui seront menées dans les groupes de travail que le rapporteur général a la charge de mettre en place.

M. le Préfet confirme à M. Jean-François GAILLARD, que l'accord tacite comprend à la fois les délibérations non reçues, mais également l'avis des communes qui ont fait le choix de ne pas délibérer volontairement.

M. Clément PERNOT souligne les possibilités nouvelles qui pourraient naître de la difficulté de mise en place du projet de SDCI. Il constate un important phénomène de rejet concernant le périmètre de la communauté de communes n°2 qui devrait conduire à réfléchir à un autre projet. Mais il s'interroge sur les conséquences d'un schéma qui imposerait à la communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura (CCCPHJ) un regroupement impliquant des charges de fonctionnement nouvelles sans les recettes financières correspondantes alors que par ailleurs le même schéma n'impose aucune contrainte sur le territoire du Haut-Jura.

M. le Préfet rappelle qu'il assume la responsabilité entière du projet de schéma. Il a considéré qu'il y avait sur le territoire de la communauté de communes n°2, la possibilité d'avoir une grande communauté de communes du monde rural, c'est-à-dire qui ne serait pas articulée autour d'une seule agglomération ou d'une grande ville, au bénéfice d'une gouvernance qui serait à imaginer. Il a fait masse à la fois des communautés de communes qui devaient évoluer de par la loi, mais également des communautés dont il avait le sentiment qu'elles étaient favorables à une évolution volontaire.

M. le Préfet précise à M. Claude PARENT que la consultation des organes délibérants est prévue par la loi. Concrètement, la réflexion d'un groupe de travail, éclairé par les avis des conseils municipaux, prendra la forme d'un amendement qui peut corriger, modifier ou faire évoluer le projet de SDCI.

M. Jean-Marie SERMIER rappelle que le département compte 260 000 habitants, il regroupe des structures qui ont une faible capacité financière, que ce soit les villes, les agglomérations ou les EPCI à fiscalité propre. Il regrette que les membres de la commission se déchirent sur la carte de l'aménagement du territoire alors que l'avenir du département constitue un enjeu majeur. Si le département reste en capacité de financer et d'aider les collectivités, les petites structures intercommunales pourront perdurer. Par contre si le département n'a plus cette capacité à court terme, alors il sera nécessaire de créer de grosses collectivités qui devront être capables de porter des projets. Les membres de la CDCI devront donc rester unis afin de proposer la création des structures qui puissent porter des projets d'investissement.

M. Michel FRANCONY pense qu'il conviendra de travailler à la fois au sein des groupes de travail, mais également sur le terrain.

Mme Marie-Christine DALLOZ constate que les grands gagnants du futur schéma seront Dole et Lons-le-Saunier en confortant leur position de pôle dominant. Concernant le projet de SDCI elle éprouve une certaine déception car il lui semble que les choses seront faites *a minima* en l'absence de volonté de gérer ensemble des projets.

M. Laurent PETIT rappelle qu'Arcade a beaucoup travaillé sur la notion de territoire. Il lui semble que si au départ la communauté de communes était là pour faire du service à l'habitant à l'échelle de petits territoires, aujourd'hui il convient d'avoir une vision plus large. Par conséquent, plutôt que parler de fusions ou d'agrégations, il faut construire de nouvelles communautés et repartir « d'une feuille blanche ». Il lui semble que deux entités se détachent désormais dans le paysage institutionnel: un couple formé par la région et de grandes intercommunalités, et un couple comprenant à la fois des communes nouvelles et des communes historiques afin d'organiser un service de proximité.

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour consiste en la mise en place de groupes de travail.

Concernant le devenir de la communauté de communes Nord Ouest Jura, Mme Christine LECOMTE et M. Jean-Pascal FICHERE pensent qu'il n'y a pas d'intérêt à créer un groupe de travail, il serait plus utile qu'un travail soit mené par les trois présidents d'intercommunalités concernées dans le cadre d'échanges informels.

Sur proposition du rapporteur général, 3 groupes de travail sont créés :

Un premier groupe sera consacré au devenir de la communauté de communes des Coteaux de la Haute-Seille et comprendra les membres suivants : Jean-François GAILLARD, Michel FRANCONY, Philippe ANTOINE, Alain PATTINGRE, Dominique BONNET, Christian VUILLAUME, Patrick ELVEZI et Jean-Louis MAITRE.

Un second groupe de travail sera consacré à la communauté de communes n°1 et à la communauté de communes de la Région d'Orgelet et comprendra les membres suivants : Gérald MOINE, Thierry FAIVRE-PIERRET, Florence GROS-FUAND, Alain PATTINGRE, Patrick ELVEZI, Jean-Charles GROSDIDIER et Marie-Christine DALLOZ.

Le dernier groupe de travail sera consacré au devenir de la communauté de communes nouvelle n°2 et comprendra les membres suivants : Jean-François GAILLARD, Michel FRANCONY, Gilbert BLONDEAU, Michel ROCHET, Clément PERNOT, Claude ROMANET, Dominique BONNET, Patrick PETITJEAN, Claude PARENT et Philippe ANTOINE.

Sur proposition de M. Alain PATTINGRE, le transfert anticipé des compétences eau et assainissement sera débattu au sein de chacun de ces groupes de travail.


M. le Préfet rappelle que seule la CDCI a le pouvoir d'amender le projet de SDCI dans les conditions de majorité qualifiée requises. Il considère que c'est aux membres de la CDCI de travailler en ce sens au sein des groupes de travail et que la présence de l'Etat n'y est pas indispensable. Toutefois, il viendra au moins une fois dans chacun des groupes de travail. Il confirme au Président du Conseil Départemental que toutes les possibilités pourront être étudiées au sein de ces groupes mais dans un territoire défini. Il rappelle qu'il appartient prioritairement au Préfet de traiter des 7 situations des communautés de communes qui sont dans l'obligation d'évoluer, ce qui explique que le Haut-Jura n'apparaît pas dans le projet de SDCI.

M. le Rapporteur Général confirme enfin que bien que le Haut-Jura ne soit pas contraint de par la loi d'évoluer, pour autant ce territoire a entamé une réflexion sur son avenir, notamment à travers le travail qui est fait sur le SCOT.


En l'absence d'autres questions, le Préfet clôt la séance

Lons-Le-Saunier, le - 9 FEV. 2016

Le rapporteur général


Bernard MAMET

Le Président,


Jacques QUASTANA
Préfet du Jura

Les résultats de la consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

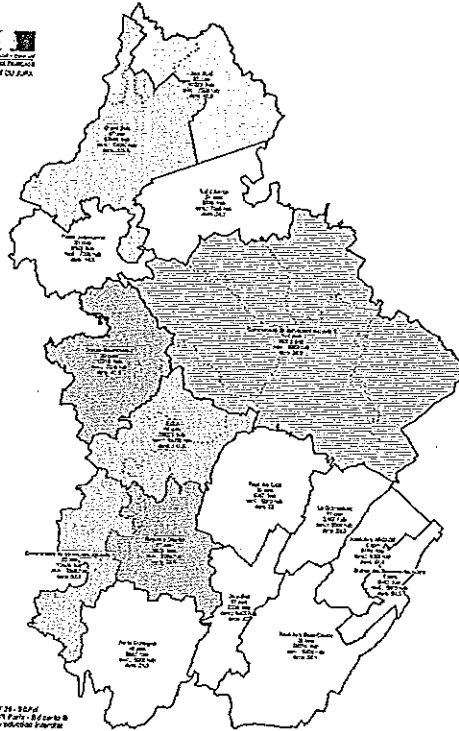
CDCI du 4 janvier 2016

L'élaboration du schéma départemental



1° phase :
présentation du projet de
schéma départemental
le 12 octobre 2015

- 16 EPCI à Fiscalité propre
(au lieu de 24)
- 36 Syndicats
Intercommunaux dissous
si accord des EPCI à FP
et des communes
membres
(129 SI au lieu de 165)



Conception : 15/07/15 - 10/16/
Garnier : 10/07/15 - 8/10/15
Rapport de l'Assemblée
Date : 12 octobre 2015

2° phase de consultation

- du 15 octobre au 15 décembre : consultation
(avis simple) des organes délibérants des
communes, syndicats et EPCI concernés

3° phase d'amendement du projet de schéma

□ Janvier à fin mars 2016 : finalisation du schéma définitif par le préfet et la CDCI

la CDCI dispose de la possibilité de modifier par amendements le projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses membres ; elle peut mettre en place des groupes de travail et le rapporteur général présente à la CDCI les conclusions des groupes de travail

5

L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale

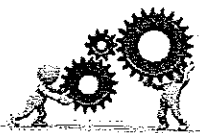
Délai: le schéma définitif est arrêté par le préfet avant le 31 mars 2016

objectif :

Le schéma propose les modifications de périmètre et les modalités de rationalisation des EPCI et des syndicats existants

6

La mise en œuvre du schéma départemental



Interco

7

1° phase : le projet de périmètre

Dès la publication du schéma et au plus tard le 15 juin 2016, le Préfet propose des arrêtés portant des projets de périmètres :

- le Préfet peut créer, modifier, fusionner tout périmètre d'un EPCI
- le Préfet peut créer, modifier, fusionner ou dissoudre tout périmètre d'un syndicat
- les propositions du Préfet peuvent être conformes ou différentes du schéma arrêté

8

2° phase : la consultation des collectivités concernées

- Si le périmètre proposé par le préfet est différent des préconisations du schéma: la CDCI est consultée avec possibilité de modifier le projet à la majorité des 2/3 (délai: 1 mois)
- Consultation des conseils municipaux et des organes délibérants concernés (délai :75 jours)

9

3° phase : le périmètre définitif

Les conditions de majorité requise à l'issue de la consultation des collectivités et syndicats :

- les organes délibérants des EPCI sont consultés pour avis mais ne sont pas pris en compte dans le calcul de majorité
- Si accord de la 1/2 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population (y compris l'accord de la commune la plus importante si sa population dépasse le tiers de la population totale)

**⇒ Arrêté de périmètre
définitif avant le 31/12/2016**

10

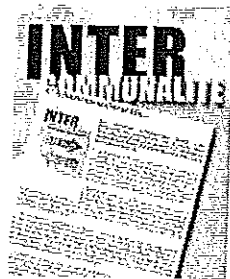
La procédure de passer outre

A défaut d'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise, le Préfet peut prendre une décision motivée après avis de la CDCI qui peut modifier le projet à la majorité des 2/3 (délai: 1 mois)

⇒ Arrêté de périmètre
définitif avant le 31/12/2016

11

Les résultats de la consultation sur le projet de schéma



12

Les résultats de la consultation / EPCI à fiscalité propre

Total Jura :

- Avis favorable : 44 % (82 avis explicites/ 78 tacites)
- Avis défavorable : 56 % (203 avis)

13

La communauté de communes Nord Ouest Jura

solution proposée :

- Rattachement à la CC Jura Nord des 7 communes de Mutigney, Dammartin Marpain, Thervay, Montmirey la Ville, Montmirey le Château, Brans et Offlanges
- Rattachement à la CA Grand Dole des 5 communes de Champagny, Pointre, Peintre, Chevigny et Moissey
- Mise en œuvre de la dissolution de la CC NOJ

14

La communauté de communes Nord Ouest Jura



- Extension CA Grand Dole : 47 communes
53 699 habitants
- Extension CC Jura Nord : 33 communes
11 320 habitants

Cartographie : 2007/09 - A2007
Sources : IGN, INSEE, SIAJ, SIAJ, SIAJ
Date : 18/06/2008

La communauté de communes Nord Ouest Jura

- Extension CC Jura Nord :
- Avis favorable : 85 % (8 avis explicites/ 20 tacites)
+ CC Jura nord (tacite).

- Avis défavorable : 15 % (5 avis)
+ CC NOJ

La communauté de communes Nord Ouest Jura

- Extension CA Grand Dole :
- Avis favorable : 72 % (15 avis explicites/ 19 tacites)
+ CA Grand Dole

- Avis défavorable : 28 % (13 avis)
+ CC NOJ

17

La communauté de communes coteaux Haute Seille

solution proposée:

- Rattachement des 2 communes de Brery, St Germain les Arlay à la CC Bresse Revermont
- Rattachement des 9 communes de St Lamain, Passenans, Frontenay, Menetru le vignoble, Ladoye sur Seille, Chateau Chalon, Blois sur Seille, La Marre et Bonnefontaine à la CC Comté de Grimont
- Rattachement des 11 communes de Domblans, Voiteur, Plainoiseau, Le Louverot, Le Vernois, Montain, Lavigny, Nevy Isur Seille, Baume les Messieurs, Granges sur Beaume et Crancot à ECLA
- Mise en œuvre de la dissolution de la CC Haute Seille

18

La communauté de communes du Val de Sorne

solution proposée :

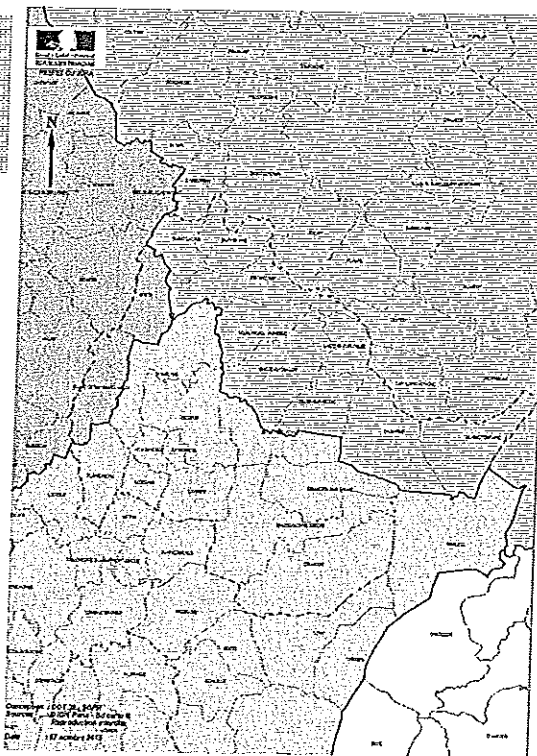
- Rattachement des communes à la communauté d'agglomération ECLA
- Rattachement de la commune d'Arthenas à la communauté de communes région d'Orgelet (cf le schéma de 2011)
- Mise en œuvre de la dissolution CC Val de Sorne

19

Les communautés de communes Haute Seille et Val de Sorne

- Extension CC Bresse Revermont:
39 communes
12 310 habitants
- Extension CA ECLA :
44 communes
39 223 habitants
(Hte Seille + Val de Sorne)
- Fusion CC Grimont avec la CC n°2

Evolution CC Coteaux Haute Seille



La communauté de communes Bresse Revermont

- Extension CC Bresse Revermont
+ Bréry + St Germain les Arlay :
- Avis favorable : 18 % (1 avis explicite/ 6 tacites)

- Avis défavorable : 82 % (32 avis)
+ CCBR et CCHS

21

La communauté d'agglomération ECLA

- Extension CA ECLA + 11 communes Hte Seille
+ 8 communes Val Sorne (sans Arthenas):
- Avis favorable : 54 % (6 avis explicites/ 18 tacites)
+ CA ECLA

- Avis défavorable : 46 % (20 avis)
+ CCVS + CCHS

22

Les communautés de communes du Sud Revermont et du Pays de St Amour

solution proposée :

- Regroupement des 2 communautés de communes qui constitueront un EPCI de 10 428 habitants respectant le seuil de 7558 habitants (densité de 51 habitants / km² inférieure à 51,7)
- Rattachement de la commune de St Laurent la Roche à la CC d'Orgelet (projet de commune nouvelle)

23

Les communautés de communes Sud Revermont Pays de St Amour

- Création d'une CC
n° 1 :
32 communes
10 428 habitants

Evolution CC Sud Revermont - Pays de Saint Amour
Val de Sorne



Coordonnées : CC121 - EPCI
Sud de la Vallée de Sorne
Pays de Saint Amour
Date : 17 octobre 2016

La communauté de communes n°1

Regroupement CC St Amour et Sud Revermont

(sans St Laurent la Roche)

Avis favorable : 50 % (14 avis explicites/ 2 tacites)

+ CC Sud Revermont

Avis défavorable : 50 % (16 avis)

+ CC pays St Amour

25

La communauté de communes région d'Orgelet

Extension CC Orgelet + Arthenas

+ St Laurent la Roche :

Avis favorable : 48 % (8 avis explicites/ 5 tacites)

Avis défavorable : 52 % (14 avis)

+ CC R Orgelet

26

Les communauté de communes de Grimont, Arbois, Salins, Champagnole et du plateau de Nozeroy

Solution proposée :

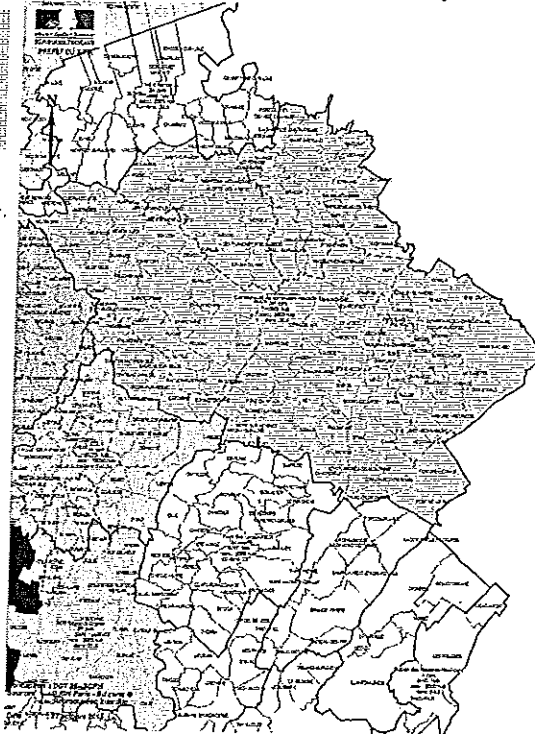
- Fusion des 2 communautés soumises à obligation d'évoluer (Arbois, Nozeroy) avec les 3 communautés voisines (Grimont, Salins, Champagnole)
- Rattachement à cet ensemble de 9 communes de la CC Haute Seille
- Création d'un EPCI de 46 003 habitants

27

La Communauté de communes n° 2

création d'une CC nouvelle:
46 003 habitants
141 communes

Evolution Arbois Vignes & Village
Pays de Louis Pasteur - Plateau de Nozeroy



La communauté de communes n°2

Fusion CC Grimont / Arbois/ Salins/ Champagnole

Nozeroy / 9 communes Haute Seille :

Avis favorable : 27 % (30 avis explicites/ 8 tacites)
+ CC Champagnole

Avis défavorable : 73 % (103 avis)
+ CC Grimont, CC Salins, CC H Seille, CC Nozeroy

CC Arbois : vote à bulletin secret / partage des voix

Les syndicats intercommunaux

- Les syndicats exerçant les compétences eau assainissement et GEMAPI inclus dans le périmètre des nouveaux EPCI à fiscalité propre devront être dissous au moment du transfert de compétence
- Le schéma propose d'anticiper ces transferts de compétences dès le 1/1/2017 pour les CC qui le souhaitent
- Dissolution d'un syndicat inactif

Les résultats de la consultation / syndicats intercommunaux

	Favorable	Défavorable
<input type="checkbox"/> Total Jura :	76 %	24 %

Syndicat inactif : 100 % favorable

31

Les résultats de la consultation / syndicats intercommunaux

	Favorable	Défavorable
<input type="checkbox"/> CC petit montagne	13 %	87 %
<input type="checkbox"/> ECLA	85 %	15 %
<input type="checkbox"/> CC Bresse	90 %	10 %
<input type="checkbox"/> CC Orgelet	38 %	62 %
<input type="checkbox"/> CC Pays lacs	28 %	72 %
<input type="checkbox"/> CC n°1	100 %	

32

Les résultats de la consultation / syndicats intercommunaux

	Favorable	Défavorable
<input type="checkbox"/> CC n°2	94 %	6 %
<input type="checkbox"/> CC HJ St Claude	80 %	20 %
<input type="checkbox"/> CC Jura Sud	55 %	45 %
<input type="checkbox"/> CC Val Amour	71 %	29 %
<input type="checkbox"/> CA Grand Dole	84 %	16 %
<input type="checkbox"/> CC Jura Nord	92 %	8 %

Les groupes de travail à constituer

- À débattre en séance

Le calendrier



- Réunions des groupes de travail en janvier et février
- Réunion CDCI lundi 1^o février 9h30 : point d'étape
- Réunion CDCI vendredi 26 février 14h30 : conclusions des groupes de travail
- Réunions CDCI tous les vendredis du mois de mars à 14h30 pour examiner les éventuels amendements au schéma



PRÉFET DU JURA

Direction des Collectivités Territoriales
et des Moyens de l'État
Bureau des Collectivités Territoriales
et du contentieux

Commission départementale de la coopération intercommunale
du 1^{er} février 2016

Procès-verbal

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le 1^{er} février 2016 à 9 heures 30, sous la présidence de M. Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, assisté de M. Bernard MAMET, rapporteur général, avec l'ordre du jour suivant :

- Point d'étape des groupes de travail
- Le groupe de travail consacré au devenir de la communauté de communes n°1 souhaite que la CDCI de Saône-et-Loire soit consultée sur un projet regroupant les communautés de communes du Pays de Saint-Amour, de Sud Revermont et de Cuiseaux Intercom'.

Etaient présents :

- Représentants du Conseil Régional : sièges vacants
- Représentants du Conseil Départemental : Mme Marie-Christine DALLOZ, MM. Dominique CHALUMEAUX, Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Représentants des communes :
 - ✓ Collège n° 1 : Mmes Florence GROS-FUAND et Eliane GRENARD, MM. Christian VUILLAUME, Jean THUREL, Jérôme FASSENET, Gérald MOINE et Claude ROMANET.
 - ✓ Collège n° 2 : MM. Jean-Marie SERMIER, Clément PERNOT, Laurent PETIT et Jean-Louis MILLET.
 - ✓ Collège n° 3 : MM. Jean-Charles GROSDIDIER, Thierry FAIVRE-PIERRET, Jean-Louis MAITRE et Bernard MAMET.
- Représentants des E.P.C.I. à fiscalité propre : Mme Christine LECOMTE, MM. Michel FISCHER, Jean-François GAILLARD, Michel FRANCONY, Gilbert BLONDEAU, Michel ROCHET, Alain PATTINGRE, Pierre ROUX, Jacques ROBELEY, Daniel FLAMENT, Claude PILLOUD, Jean-Claude MAILLARD et Claude PARENT.
- Représentants des syndicats : MM. Patrick ELVEZI et Gilbert TISSOT
- Etaient en outre présents : MM. Gérard BAILLY et Gilbert BARBIER, sénateurs du Jura

- Représentants des services de l'Etat :

- M. Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture
- Mme Laure LEBON, Sous-préfète de Saint-Claude
- M. Thierry OLIVIER, Sous-préfet de Dole
- M. Gilles DESHAYES, Directeur départemental des Finances Publiques
- M. Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires
- M. Pascal BERTHAUD, Direction départementale des Territoires
- M. Marc CHARPENAY, Directeur des Collectivités Territoriales et des Moyens de l'Etat
- M. Jean-Luc DELEGLISE, Chef du Bureau des Collectivités Territoriales et du Contentieux

Absents excusés:

- MM. Jacques PELISSARD, Philippe ANTOINE, Dominique BONNET, Jean-Pascal FICHERE, Pascal GAROFALO, Patrick PETITJEAN

- Le secrétariat de la commission était assuré par : Mme Pascale RUISSEAU Secrétaire administrative au bureau des collectivités territoriales et du contentieux.

Après s'être assuré que le quorum est atteint (33 membres présents sur 40 en exercice sachant qu'actuellement les deux sièges des représentants du conseil régional sont vacants), M. le Préfet remercie les personnes présentes à la commission départementale de la coopération intercommunale ; il énonce les personnes excusées.

M. le Préfet invite M. le Rapporteur Général à faire un point sur les groupes de travail.

➤ **Groupe de travail consacré au devenir de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille :**

Monsieur le Rapporteur Général rappelle que ce groupe de travail s'est réuni le 11 janvier 2016, à cette occasion, trois hypothèses ont été explorées :

1 - Le maintien de la CCCHS en l'état si la commune nouvelle d'ARLAY fait le choix le 15 janvier 2016 de demander son rattachement à la CCCHS, avec la perspective d'un rattachement ultérieur (après le 1^{er} janvier 2017) à une autre communauté de communes dans le cadre d'une fusion de droit commun. La commune d'Arlay ayant fait le choix de se rattacher à la CC Bresse Revermont cette hypothèse n'est plus d'actualité.

2 – Si la commune nouvelle d'Arlay fait le choix d'un rattachement à la CCBR, la fusion bloc à bloc avec une autre communauté de communes, le choix devra être fait avant le 31 mars 2016. Néanmoins, il reste des interrogations sur les interactions avec les autres communautés de communes impactées par le projet de SDCI et notamment sur le devenir de la communauté de communes n°2

3 - Si la commune nouvelle d'Arlay fait le choix d'un rattachement à la CCBR, cela entraînera la dissolution de la CCCHS et le rattachement de chacune des communes la composant à un autre EPCI sur la base de la répartition proposée par le projet de SDCI.

A la demande de M. Christian VUILLAUME, et en tenant compte du fait que des groupes de travail internes à la communauté de communes travaillent toujours sur les différents scénarii possibles, le groupe de travail consacré au devenir de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille est reporté au 26 février 2016 à 10 heures 30.

M. le Préfet confirme à M. Clément PERNOT, qu'en application de l'article L2113-5 du CGCT, le préfet peut contester le choix de rattachement d'une commune nouvelle à un EPCI. Toutefois, il ne fera pas usage de son pouvoir d'opposition, que ce soit pour Arlay ou pour La Chailleuse.

M. Gilbert BARBIER s'interroge sur le devenir des conseillers communautaires dans le cadre des fusions de communes ou de communautés qui viendraient à perdre leurs mandats électifs. Il estime qu'il y a un risque de contentieux et un manque d'information des conseils municipaux sur ce sujet.

➤ **Groupe de travail consacré à la communauté de communes n°1 et la communauté de communes de la Région d'Orgelet :**

Les conclusions du groupe de travail qui s'est réuni le 18 janvier 2016 sont les suivantes :

1 – S'agissant de la commune nouvelle de la Chailleuse, la Présidente de la CC de la Région d'Orgelet (CCRO) transmettra la délibération du conseil communautaire de la CCRO au maire de La Chailleuse afin de l'informer officiellement du rejet du conseil communautaire de la CCRO d'intégrer la Chailleuse à son périmètre. Parallèlement les Présidents de la CC du Pays de Saint-Amour et de la CC du Sud Revermont consulteront leurs conseils communaux respectifs afin qu'ils se prononcent sur une intégration éventuelle de La Chailleuse dans le périmètre de la CC n°1, sous réserve que la commune de La Chailleuse y soit favorable.

En tout état de cause, le conseil municipal de la commune nouvelle de La Chailleuse a délibéré le 7 janvier 2016 afin d'être rattaché à la communauté de communes de la Région d'Orgelet.

Par ailleurs, le projet de SDCI présenté par le Préfet le 12 octobre 2015 aux membres de la CDCI prévoit le rattachement des communes d'Arthenas et de Saint-Laurent-la-Roche à la communauté de communes de la Région d'Orgelet.

2 – Les membres du groupe de travail souhaitent que lors de la CDCI plénière du 1^{er} février 2016, les membres se prononcent sur l'opportunité de saisir la CDCI de Saône-et-Loire concernant un projet éventuel de fusion entre la CC nouvelle n°1 et la CC Cuiseaux Intercomm.

3 – Lors du prochain groupe de travail un bilan sera fait sur les communes de la vallée du Suran qui souhaitent être rattachées à la CC du Pays de Saint-Amour et des communes de Sud Revermont qui souhaitent se rattacher à ECLA.

M. Thierry FAIVRE-PIERRET précise que seulement quelques communes de la vallée du Suran souhaitent rejoindre la CC du Pays de Saint-Amour, étant entendu que cela doit se faire sur la base du volontariat.

La CDCI plénière valide par 29 voix favorables et 4 abstentions la motion tendant à ce que la CDCI de Saône-et-Loire soit saisie d'une demande de projet de fusion entre la communauté de communes n°1 (CC du Sud Revermont et CC du Pays de Saint-Amour) et la communauté de communes Cuiseaux Intercomm'.

Mme Marie-Christine DALLOZ tient à préciser qu'il a été décidé lors d'une réunion plénière du conseil départemental, que les élus qui siègent au nom du département au sein de la CDCI auraient une position de neutralité, ce qui explique les abstentions sur la motion votée précédemment.

Par ailleurs, M. Le Préfet lui confirme qu'à ce jour aucune réponse ne lui est parvenue de la direction générale des collectivités locales, concernant les difficultés liées à la perspective de regrouper des communautés de communes appartenant à des SCOT différents.

M. Gérard MOINE informe les membres d'un projet de commune nouvelle entre Bonnaud, Mallerey et Trenal, qui opterait pour un rattachement à ECLA.

M. Jean-Louis MILLET explique qu'il s'est également abstenu car il ne se sent pas le droit, ni le pouvoir de décider à la place des autres, alors qu'il n'y a pas unanimité sur un projet d'évolution.

➤ **Groupe de travail consacré à la communauté de communes n°2**

Le groupe de travail s'est réuni le 25 janvier 2016 et ses conclusions sont les suivantes :

1 – Deux propositions d'amendements pourraient être présentées à une prochaine CDCI :

- fusion de la CC du Plateau de Nozeroy et de la CC Champagnole Porte du Haut-Jura ce qui correspond au territoire du Pays de la Haute Vallée de l'Ain.
- fusion des CC Arbois, Vignes et Villages, Pays de Salins, Comté de Grimont et de tout ou partie de la CC des Coteaux de la Haute Seille

2 – Le Président de la CC du Val d'Amour souhaite également qu'un amendement soit présenté concernant les demandes de rattachement des communes d'Arc-et-Senans, Buffard, Liesle et Chay.

M. Clément PERNOT précise que des discussions avec la CC des Coteaux de la Haute Seille se sont engagées, un rapprochement entre Champagnole, Nozeroy et Haute Seille pourrait être envisagé. Il souhaite que le schéma départemental définisse des EPCI d'une taille suffisante pour faire face aux nouvelles compétences qui leur seront transférées.

M. le Préfet rappelle à M. Christian VUILLAUME que le calendrier est fixé par la loi et qu'il lui revient d'arrêter avant fin mars 2016 le SDCI définitif. Il apparaît également que l'objectif consiste à créer des ensembles de plus grande taille, même s'il y a des seuils dérogatoires, le droit commun portant sur des ensembles de 15 000 habitants.

M. Claude ROMANET tient à préciser que la réflexion portée par le groupe de travail concernait Arbois, Poligny, Salins et seulement 9 communes de la CC des Coteaux de la Haute Seille. Si la totalité de la CC Haute Seille devait être rattachée à cet ensemble, il conviendrait d'étudier cette nouvelle hypothèse en groupe de travail.

M. Michel ROCHET tient à rappeler que les 4 communes du Doubs ont très majoritairement sollicité leur rattachement à la CC du Val d'Amour, qui est également très favorable à cette évolution de périmètre.

M. Le Préfet ajoute que la CDCI du Doubs devrait délibérer très prochainement sur cette demande.

Il confirme également à M. Jean-Marie SERMIER que la majorité se calcule par rapport à la totalité des 42 membres de la CDCI. Pour adopter un amendement, il faut donc obtenir les 2/3 des 42 voix soit 28 voix quel que soit le nombre de présents.

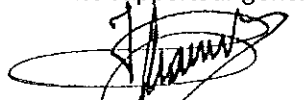
M. Jean-Marie SERMIER rappelle qu'Arc-et-Senans souhaite depuis très longtemps rejoindre le département du Jura. La Saline Royale est financée par le département du Doubs mais il convient de faire une différence entre l'investissement au titre du bien privé du département qui est sur la commune d'Arc-et-Senans et sur lequel le Doubs est fondé à pouvoir investir puisqu'il s'agit de sa propriété, et l'administration des 1200 habitants d'Arc-et-Senans qui font partie du bassin de vie du Val d'Amour.

M. Le Rapporteur Général propose que le Maire d'Arc-et-Senans soit reçu en groupe de travail.

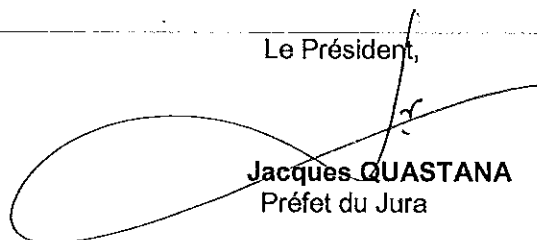
En l'absence d'autres questions, le Préfet clôt la séance

Lons-Le-Saunier, le 17 FEV. 2016

Le rapporteur général


Bernard MAMET

Le Président,


Jacques QUASTANA
Préfet du Jura